

et permettre ainsi la création d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et non fragmentée.

9. La communauté internationale doit concentrer ses activités actuelles sur l'encouragement du dialogue et l'aide à la majorité opprimée de l'Afrique du Sud en renforçant ses ressources en matière de négociations.

10. Il faut également de toute urgence regarder au-delà du processus de négociation et aider à préparer une Afrique du Sud de l'après-apartheid qui sera à la fois démocratique et prospère.

11. À cette fin, la communauté internationale doit s'efforcer davantage d'encourager le perfectionnement des ressources humaines dans toutes les disciplines liées à la bonne gestion d'une Afrique du Sud démocratique, moderne et prospère.

12. Le Commonwealth réaffirme son engagement à l'égard de la lutte contre l'apartheid jusqu'à ce que ses derniers vestiges aient disparu et que la voie soit ouverte au retour de l'Afrique du Sud - enfin démocratique, juste et libre - dans la famille du Commonwealth.

Le Comité des ministres des Affaires étrangères du  
Commonwealth sur l'Afrique australe  
Abuja, Nigéria  
17 mai 1990